

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/02/2024

Date d'affichage
09/02/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 07 février à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia, donne pouvoir à Delphine BERTAUX, GORON Rémy donne pouvoir à Henri BRIAND

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 05-02-2024 – Mise à disposition de locaux municipaux

Monsieur le Maire expose que les locaux situés au-dessus de la mairie et de l'office de tourisme sont sous utilisés, seule une partie servant à des besoins municipaux.

Il indique avoir reçu des sollicitations d'artisans en recherche de lieux pour des occupations temporaires et notamment de la part de

- Mme Solène Breton souhaitant occuper une salle d'environ 20m² pour l'installation de son laboratoire de production de savons artisanaux en raison de travaux en cours sur son lieu de production habituel
- Mme Emilie Bottin souhaitant occuper une salle d'environ 28m² pour l'installation d'un studio dans le cadre de son activité de photographe

Il précise que ces installations temporaires ne nécessitent pas la réalisation de travaux particuliers et que l'usage de ces espaces ne seront pas sources de nuisance ou de gêne.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240207-05_02_2024-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

Autorise monsieur le Maire à conclure des conventions de mise à disposition temporaires des locaux susmentionnés au profit de Mme Solène Breton et Mme Emilie Bottin pour les usages précités

Fixe à 80€/mois la contrepartie de cette mise à disposition

Fixe à 10€/mois la participation aux charges de fluides

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

